

Retraites Complémentaires ARRCO et AGIRC: une augmentation raisonnable des cotisations permettrait d'équilibrer les régimes

La seconde réunion de négociation sur les régimes Arrco et Agirc s'est tenue le vendredi 14 décembre 2012.

Plusieurs médias annonçaient dès ce matin le prétendu résultat d'une négociation qui ne fait pourtant que commencer, soit une revalorisation annuelle inférieure d'un point à l'inflation, et ce, pendant cinq ans. La manoeuvre consiste sans aucun doute à installer la résignation en tentant de convaincre de l'inéluctabilité de mesures conservatoires régressives.

La CGT, qui a dénoncé l'opération, avait décidé d'entamer cette seconde réunion sur la base de propositions chiffrées, afin de démontrer qu'il était possible d'équilibrer les régimes, au moins jusqu'à 2017, sur la base d'une augmentation raisonnable des cotisations. Les salariés, actifs et retraités, ont porté, depuis 1993, l'essentiel de l'effort de financement des régimes. Cela s'est traduit pas des revalorisations plus faibles des pensions (indexation sur les prix plutôt que sur l'évolution du salaire moyen, ce dernier évoluant plus vite que les prix) et par une baisse des droits en cours de constitution (de moins en moins de points pour un même niveau de salaire).

La CGT a défendu une proposition d'augmentation de la cotisation contractuelle (exemple : +1,65 point de cotisation pour l'Agirc et +1,06 point pour l'Arrco permettraient l'équilibre des

deux régimes jusqu'à 2017 dans le cas du premier scénario économique évoqué lors de la première séance de négociation). Cette augmentation aurait un effet bénéfique pour les salariés puisqu'elle générerait des droits supplémentaires.

La CGT a également rappelé ses propositions de double modulation des taux de cotisations et d'élargissement de l'assiette à l'épargne salariale.

Elle a enfin exprimé son accord avec la mensualisation des cotisations dites « patronales » et avec la cotisation AGFF sur la tranche C de l'Agirc.

Lors de cette séance, au cours de laquelle les organisations syndicales étaient invitées à donner leur point de vue sur la base des propositions patronales présentées le 22 novembre dernier, seule la CGT a formulé des propositions alternatives, de nature à préserver la situation des retraités actuels et futurs.

Une prochaine séance est convoquée pour le 15 janvier prochain.

La CGT va mettre entre les mains des salariés aux côtés des autres sujets de négociation tous les enjeux de retraites complémentaires, question majeure pour les retraités et futurs retraités français.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel: 01 55 82 80 00